



Coupure d'eau, attaque au gaz cn, menaces ...

Par **attaquéparproprietaire**, le **20/01/2009** à **01:10**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car je suis dans une situation dangereuse et j'ai besoin de vos conseils. J'ai depuis novembre des problèmes financiers qui m'empêchent de payer le loyer.

Le propriétaire a commencé très tôt à me harceler par téléphone et en venant frapper à ma porte tard le soir puis il a envoyé une personne qui a démonté le compteur d'eau. A plusieurs reprises des personnes ont tentés de couper l'électricité (il ya partout des traces et le compteur EDF a été ouvert). Lors de la dernière tentative, lors ce que j'ai entendu du bruit devant ma porte j'ai ouvert et j'ai été aspergé de gaz lacrymogène CN ce qui a provoqué des brûlures sur mon visage.

J'ai porté plainte contre X le même jour.

Le propriétaire a évité d'envoyer des lettres, cela veut dire qu'il ne m'a jamais demandé quoi que ce soit par écrit malgré que je lui avait demandé de m'écrire.

Il m'a menacé de me rendre la vie difficile si je ne quittais pas immédiatement, ce qu'il n'hésite pas de faire.

Si je porte plainte contre le propriétaire je ne pourrais pas prouver que c'est lui, par contre il y a encore des traces de lacrymogène sur ma porte et les voisins sont au courant.

Je n'ai jamais porté plainte donc j'hésite et je ne connais pas la procédure.

Je voudrais savoir quelles sont mes chances et quelles seront les conséquences si je porte plainte contre le propriétaire et quelles mesures seront misent en oeuvres.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.